



**Déclaration de la FSU au CTSD 78 du vendredi 29 mars 2013  
Mesures de carte scolaire dans les lycées, collèges et SEGPA**



Monsieur le Directeur d'Académie,

Alors que la déconcentration du mouvement nous a été présentée en son temps comme apportant une meilleure visibilité pour les personnels enseignants sur leur mutation, nous ne pouvons que constater que ce CTSD se réunit à quelques jours de la fermeture du serveur permettant la formulation de leurs vœux par les collègues.

Le Recteur a soustrait 250 postes fixes pour l'affectation des stagiaires sur le département des Yvelines pour la rentrée 2013. Alors que jusqu'ici le taux d'affectation des stagiaires sur les postes bloqués était de 45%, pour cette rentrée, le Recteur impose des taux pouvant aller de 60 à 70 % pour les disciplines dites non tendues et à 100 % pour les disciplines dites tendues.

L'augmentation du nombre des stagiaires ainsi que l'augmentation du pourcentage d'affectations sur postes bloqués vont paralyser le mouvement intra-académique de Versailles.

Comme l'an dernier, nos collègues sont conduits à formuler des vœux sur une liste de postes vacants erronée. Ce coup de force tente d'entériner l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement à part entière, ce que nous condamnons.

Nous rappelons notre exigence d'une réelle décharge de service et donc d'une affectation sur BMP. Il est par conséquent nécessaire de réétudier toutes les possibilités d'affectations sur BMP en lieu et place d'affectations sur postes fixes, afin de rendre un minimum de fluidité au mouvement.

Enfin si l'administration s'entête dans le blocage de postes, l'allègement de service des stagiaires ne doit en aucun cas se traduire en heures supplémentaires pour les autres collègues. Cette situation doit donc être anticipée dès maintenant.

Depuis plusieurs années l'administration nous ressasse l'argument de l'autonomie des établissements. La réalité est qu'un certain nombre de Conseils d'Administration ont été contournés, soit parce qu'ils ont été réunis après la date de remontée des TRMD, soit parce que la répartition des moyens n'a été donnée que pour information, voire qu'elle n'a même pas été mise à l'ordre du jour. Cela révèle un réel problème de démocratie et de dialogue social. Pendant le groupe de travail du vendredi 22 mars, nous avons pu étudier les possibilités de créations ou d'annulations de suppressions de postes, mais sur quelles bases ? Celles d'un TRMD étudié par le seul chef d'établissement ou bien d'un TRMD discuté, éventuellement amendé et voté par un Conseil d'Administration démocratiquement élu et représentatif de l'ensemble des personnels et des usagers du service public d'Éducation ?

Nous exigeons que la souveraineté des CA soit respectée concernant les prérogatives qui sont les siennes, d'autant que comme cela a été annoncé au précédent CTSD, 98 à 99% de l'enveloppe horaire a été attribuée. Les ajustements ne se font donc pour une majorité d'établissements qu'à la marge. C'est par conséquent bien en février que l'étude de la répartition des moyens est pertinente, d'autant que les créations et suppressions de postes en découlent.

La rentrée se prépare dans la poursuite des réformes du lycée général, technologique et professionnel, dont la remise à plat est, au mieux, repoussée à plus tard, et avec le maintien des dispositifs ÉCLAIR dont nous continuons de demander l'abrogation, conformément aux engagements pris par le Président de la République avant son élection.

Le département des Yvelines a bénéficié de 57ETP, dont 25 en collège et 32 en lycée. Force est de constater que ces moyens nouveaux ne se retrouvent pas dans les créations de postes. En effet pour

l'instant les collèges bénéficient globalement de 8 créations, les SEGPA subissent 3 suppressions et les lycées 17. Cela reste bien en deçà des nécessités, notamment en regard de l'évolution des effectifs, et c'est surtout un solde négatif bien éloigné des grandes déclarations ministérielles sur la soit disant création massive de postes. En SEGPA nous demandons que la réserve d'heures soit utilisée afin de nommer autant de PE que de classes.

Pour la rentrée 2013, les CIO de La Celle St Cloud et de St Germain en Laye vont fusionner, entraînant de fait la disparition du CIO de la Celle St Cloud. La FSU s'oppose à ces regroupements qui participent du démantèlement d'un service public de proximité et anticipent sur la disparition du service public d'orientation programmé dans le cadre de l'acte III de la décentralisation.

La loi de refondation de l'École, la préparation de la rentrée 2013, les premiers arbitrages sur le budget 2014 sont autant d'occasions qui devraient traduire concrètement la priorité annoncée pour l'avenir de la jeunesse. Or nous en sommes bien loin et tous les signaux venant du ministère sont négatifs. La rupture avec les politiques précédentes, pourtant indispensable, n'est pas là. C'est cette exigence d'ambition pour la jeunesse, pour le service public d'Éducation que la FSU portera lors de la manifestation du 6 avril.

Nous tenons à terminer cette déclaration préalable en remerciant les services de la direction des services de l'éducation nationale et plus particulièrement les personnels de la DOS 2 pour leur travail et la communication en amont des documents.